

# XXXI<sup>ème</sup> Concours de Poésie des Amis du château de Montrond les bains

L'Association des Amis du château de Montrond les bains organise son XXXI<sup>ème</sup> Concours de Poésie pour des œuvres non publiées et non primées à la date de ce concours.

**Choisissez librement votre forme poétique pour les thèmes suivants :**



- **Nature** : « Aux arbres, citoyens. Si nos arbres nous étaient comptés .... »
- **Humour** : « Péripéties de voyage... »
- **Actualité\*** : « Les femmes dans la société\* ... »  
*\*Ce thème est en liaison avec la médiathèque de notre ville  
Une exposition est prévue en Février-mars 2020.  
Les poèmes qui nous seront parvenus y seront affichés.*
- **Patrimoine** : « Mon monument à moi... »  
*Pour le thème gastronomie nous vous demandons de composer une fable.*
- **Gastronomie** : « Vous en reprendrez bien un petit morceau... »

- Ne seront acceptés que des textes poétiques en rimes ou en vers libres.
- Tout propos raciste, xénophobe ou diffamatoire entraînera le retrait du texte.

## Règlement

**Article 1** : Le concours est ouvert du 1 juillet 2019 au 1 novembre 2019, le cachet de la poste faisant foi.

Le palmarès aura lieu au château le Dimanche 22 mars 2020 à 10 heures.

Les lauréats devront être présents ou se faire représenter pour recevoir leur prix.

Dans chaque thème : Premier prix : 250 euros Deuxième prix : 150 euros Troisième prix : 100 euros.

Un recueil de tous les textes primés sera réalisé à cette occasion.

**Article 2** : Participation aux frais de 10 euros (quel que soit le nombre de poèmes) par chèque libellé à l'ordre de : Les amis du château de Montrond les Bains

Contact téléphonique : 04-77-54-56-48 (M. Elie Lafont: vice-président des Amis du Château)

Courriel : [poesie42210@gmail.com](mailto:poesie42210@gmail.com)

**Article 3** : Chaque poème doit tenir sur **une seule page**, sans le nom de l'auteur, sans aucune marque.

Les textes seront envoyés par Internet et par la poste en 3 exemplaires en document WORD modifiable police Arial.

Les textes ne seront pas rendus aux candidats.

**Article 4** : Joindre la fiche d'inscription et une enveloppe timbrée à votre adresse.

**Article 5** : Un poète peut faire parvenir au plus 2 textes de **40 vers maximum** pour chaque thème. Une seule œuvre par auteur pourra être primée.

**Article 6** : Les photographies et les vidéos prises lors de la remise de prix pourront être utilisées sur le site de notre association, dans notre lettre interne, dans la presse locale.

Le fait de s'inscrire au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Les décisions du jury sont sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix dans un thème si la qualité poétique fait défaut ou si le nombre de poèmes est insuffisant.